

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact
Daniela DURIC
Tel : 01 53 96 20 00
dduric@simonassocies.com

CREATION DU RÉSEAU SIMON AVOCATS

Paris le 3 Décembre 2014 : SIMON ASSOCIÉS annonce la création du Réseau SIMON AVOCATS.

Après la création en région de bureaux intégrés SIMON ASSOCIÉS, l'équipe animée par Jean-Charles et François-Luc SIMON se dote d'une structure ad hoc afin de développer un réseau complémentaire sur l'ensemble du territoire national. Ce réseau sera constitué de cabinets d'avocats, présents au plus près des régions et des villes, soucieux d'élargir leur offre de services en se rapprochant d'une équipe pluridisciplinaire étoffée ayant une activité élargie en France et à l'international.

« A l'occasion d'échanges avec des confrères ou des professionnels du droit et du chiffre en région il est apparu que ce que nous avons développé au sein de SIMON ASSOCIÉS pouvait avoir du sens pour travailler plus étroitement avec d'autres cabinets ancrés localement. Face à un monde qui change, à des besoins différents de nos clients, pour répondre aux évolutions économiques et à la globalisation, aux compétences de plus en plus spécialisées, à une consommation différente du droit, nos cabinets doivent s'adapter et penser à ce qu'ils seront demain. Ainsi est née l'idée du réseau SIMON AVOCATS qui débute avec un cabinet à POITIERS (DUFLOS—LECLER-CHAPERON et un autre à ROUEN (THIRION CASONI). D'autres cabinets nous rejoindront prochainement. La création de ce réseau nous paraît d'autant plus opportune au vu des textes récents sur l'inter professionnalité et la sollicitation » expliquent Jean-Charles et François-Luc SIMON.

« Correspondant à Poitiers et dans sa région du cabinet SIMON ASSOCIÉS depuis plus de 10 ans, notre cabinet a considéré l'adhésion au nouveau Réseau SIMON AVOCATS à la fois comme une évolution logique marquant un resserrement de nos liens avec nos confrères, et comme une opportunité. Ce réseau nous permet d'assurer un échange de compétences sur le territoire national et de proposer une offre de services élargie à nos clients. Ce réseau s'inscrit en outre dans une dynamique de changement destinée à répondre aux mutations de notre profession » indiquent Nicolas DUFLOS et Cécile LECLER CHAPERON.

« Je partage avec les avocats de SIMON ASSOCIÉS les mêmes valeurs et la même conception de notre métier, ce qui me semble fondamental pour assurer le meilleur développement du réseau en région, de façon collective. La qualité des équipes de SIMON ASSOCIÉS et leur niveau d'exigence a également été déterminant dans mon choix de rejoindre ce tout nouveau réseau pour apporter à mes clients une optique nouvelle, qualitative et créatrice. Notre complémentarité permettra au cabinet de s'installer comme un acteur de tout premier plan dans la région rouennaise » souligne Anne THIRION CASONI.

A propos de SIMON AVOCATS

SIMON ASSOCIÉS est un cabinet d'avocats d'affaires présent à Paris, Lyon, Nantes et Montpellier, à l'étranger notamment en Chine (ZHONG YIN LAW FIRM), au Brésil (ASGV Advogados), à Luxembourg (BONN STEICHEN & Partners), en Belgique (DBB), en Côte d'Ivoire (LEXWAYS), dont l'activité est principalement orientée vers les PME/PMI/ETI et institutionnels de l'investissement, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs très divers.

SIMON ASSOCIÉS, regroupant plus de cinquante professionnels organisés autour de plusieurs pôles de compétences complémentaires (corporate/cessions/acquisitions, entreprises en difficulté, réseaux et distribution, assurances, contentieux, immobilier, social, propriété intellectuelle, santé, réseaux d'information et de communication), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

SIMON ASSOCIÉS est membre de nombreuses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires, ainsi qu'une lettre mensuelle consacrée à l'actualité juridique.